

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 08/12/2020

approuvant le Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Chambry

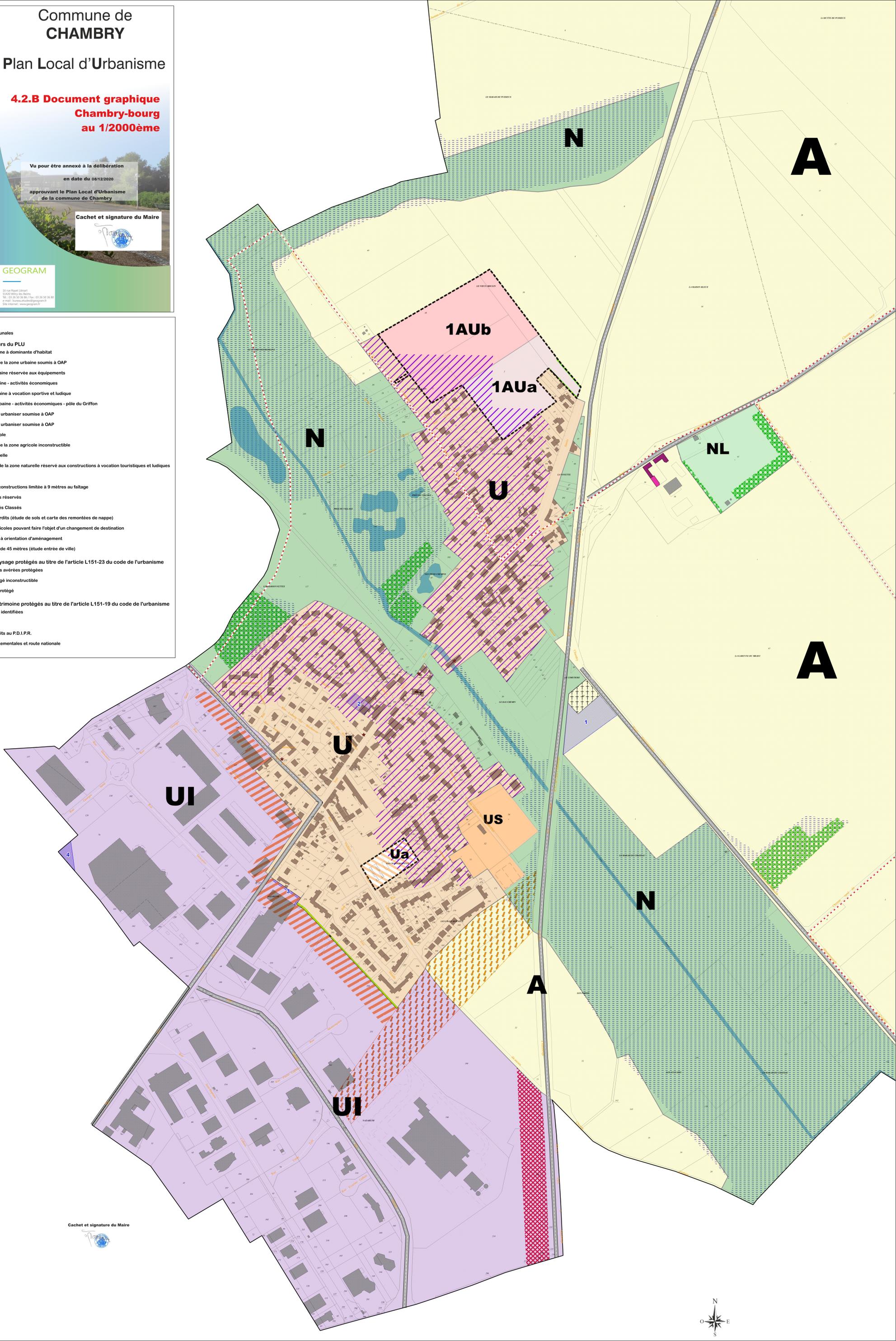
Cachet et signature du Maire



GEOGRAM

35 rue Raymond Lillat
59400 Willems (Nord)
Tel : 03 20 50 36 80 / Fax : 03 20 50 36 80
e-mail : bureau.urbanisme@geogram.fr
Site Internet : www.geogram.fr

- Légende**
- Limites communales
 - 1. Zones et secteurs du PLU**
 - U - Zone urbaine à dominante d'habitat
 - Ua - Secteur de la zone urbaine soumis à OAP
 - UE - Zone urbaine réservée aux équipements
 - UI - Zone urbaine - activités économiques
 - US - zone urbaine à vocation sportive et ludique
 - UZA - Zone urbaine - activités économiques - pôle du Griffon
 - 1AUa - Zone à urbaniser soumise à OAP
 - 1AUb - Zone à urbaniser soumise à OAP
 - A - Zone agricole
 - Ap - Secteur de la zone agricole inconstructible
 - N - Zone naturelle
 - NL - STECAL de la zone naturelle réservé aux constructions à vocation touristiques et ludiques
 - 2. Prescriptions**
 - Hauteur des constructions limitée à 9 mètres au faitage
 - Emplacements réservés
 - Espaces Boisés Classés
 - Sous-sols interdits (étude de sols et carte des remontées de nappe)
 - Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Zone soumise à orientation d'aménagement
 - Zone de recul de 45 mètres (étude entrée de ville)
 - 3. Eléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme**
 - Zones humides avérées protégées
 - Espace paysagé inconstructible
 - Cône de vue protégé
 - 4. Eléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme**
 - Constructions identifiées
 - 5. Informations**
 - Chemins inscrits au P.D.I.P.R.
 - Routes départementales et route nationale



Cachet et signature du Maire

